



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

36, boul. Taschereau - Casier Postal 35 - LA PRAIRIE (Québec) J5R 3Y1

INFO APL # 06



2012-04-24
Vol. 38 No. 06

Téléphone : (450) 659-5491 ou sans frais (514) 877-5000 – Tonalité – (450) 659-5491 Courriel : z27_lignery@csq.qc.net
Télécopieur : (450) 659-8743 ou sans frais (514) 877-5000 – Pause – (450) 659-8743 Site web : www.lignery.ca



Rendez-vous directement sur notre site Web mobile !
Téléchargez l'application **Scanlife** sur votre téléphone cellulaire au 2dscan.com.
Utilisez Scanlife pour photographier le code. Le code vous amènera directement sur notre site Web mobile.

Le RREGOP : MYTHES ET RÉALITÉS



2^e CHRONIQUE

Pour faire suite à l'INFO APL # 05, nous vous proposons 2 autres mythes véhiculés par les médias.

L'argumentaire que nous avons développé vous permettra d'être mieux informé et ainsi répondre à votre entourage, parents et amis, qui ne manquent pas une occasion, souvent par méconnaissance, d'attaquer notre régime de retraite.

Pour les 5 premiers mythes, nous vous invitons à consulter «Nouvelles CSQ» printemps 2012. (<http://csq.qc.net>) et l'INFO APL # 05 pour le 6^e mythe.

7^e mythe : Retraite payée par les contribuables !

C'est injuste pour les contribuables de devoir payer, par leurs impôts, la retraite du personnel de l'État, alors que la majorité n'a même pas de régime de retraite!

FAUX. Rappelons que les **rentes de retraite** font partie de la **rémunération globale** et qu'il s'agit d'un **salaires différé**. Ce n'est pas un privilège indu ni un cadeau, mais bien une **partie de salaire légitimement gagnée**. Ce sentiment d'injustice alimenté par les médias repose sur des commentaires portant sur le fait

que le personnel de l'État gagne trop cher et qu'il est « immoral » que son salaire « mirobolant » soit en partie payé à même les impôts de contribuables travaillant au salaire minimum. Si l'on suivait cette logique jusqu'au bout, il faudrait, par souci d'équité envers les personnes à revenu modeste, que **toutes les personnes salariées des secteurs public et parapublic soient payées au salaire minimum (ou peut-être moins, tant qu'à y être !)**, qu'elles soient préposées aux bénéficiaires, enseignantes, secrétaires, infirmières, concierges ou psychologues !

Ce mythe semble laisser croire que **le RREGOP est gratuit** pour le personnel de l'État. **C'est loin d'être le cas !** Par exemple, en 2012, il en coûtera plus de **2 500 \$** de cotisations pour un salaire de **45 000 \$** !

De plus, n'oublions pas que les **personnes salariées de l'État paient des impôts elles aussi. En plus de leurs propres cotisations, elles assument**, à même leurs impôts, environ **13 %¹ de la contribution gouvernementale** à leur régime de retraite. C'est comme si elles payaient deux fois! C'est peut-être cela qui est injuste ?

Nous n'avons pas à avoir honte de bénéficier d'un bon régime de retraite. Nous croyons plutôt que **toutes et tous devraient pouvoir jouir, à la retraite, de conditions financières semblables** ou s'approchant de celles offertes par le RREGOP. C'est pourquoi la CSQ continuera de revendiquer, de concert avec les autres organisations syndicales, une retraite décente pour toutes et tous.

Ce n'est pas en s'attaquant à celles et ceux qui bénéficient de bonnes conditions de retraite, comme le font les groupes de droite dans les médias, que cela améliorera comme par magie la situation des autres! **Au lieu d'attiser la jalousie** des personnes ne possédant aucun régime de retraite envers celles qui en ont un, il serait socialement plus utile de les **sensibiliser à l'importance de cotiser à un REER** ou toute autre forme de véhicule de retraite. Et continuer d'encourager **davantage** la création **de régimes de retraite privés**, particulièrement à **prestations déterminées**.

8^e mythe : Tout le déficit au gouvernement !

Le gouvernement, donc les contribuables, assume seul le déficit et les risques liés au RREGOP !

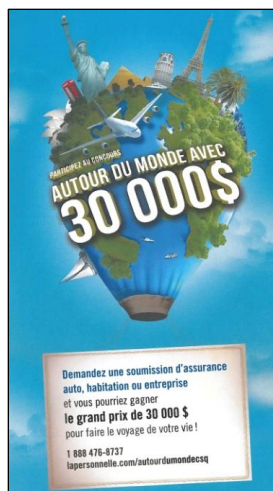
FAUX. Depuis 1982, les **coûts du RREGOP sont partagés à part égales (50-50)** entre le gouvernement et les personnes participantes. Quand les rendements ne sont pas satisfaisants, les **personnes participantes en assument tout autant les conséquences** que le gouvernement. C'est d'ailleurs pourquoi elles ont commencé à payer davantage, le taux de cotisation étant passé de 8,19 % en 2010 à 8,69 % en 2011, puis à 8,94 % en 2012. **Il augmentera à 9,18 % en 2013, soit une augmentation de 12 % en trois ans.** C'est donc par incompréhension ou par pure mauvaise foi que de nombreux journalistes, analystes, commentateurs ou prétendus spécialistes oeuvrant pour des organismes de droite inondent les médias du mythe que le gouvernement assume entièrement les mauvais rendements.

¹ Soit la proportion qu'elles représentent par rapport à l'ensemble des travailleuses et travailleurs.

Les protections RésAut

Les protections RésAut sont des assurances auto et habitation qui offrent tous les avantages d'une protection négociée spécialement pour vous, les membres de l'APL.

Cela fait maintenant plus de 25 ans que la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Compagnie d'assurance La Personnelle ont créé Les protections RésAut.



Avant de renouveler vos assurances, demandez une soumission en appelant à La Personnelle (1-888-476-8737) et dites que vous êtes membre de L'Association des professeurs de Lignery (CSQ) ou allez sur le site de l'APL et cliquez sur le bouton « Obtenez une soumission » pour faire une soumission en ligne. Vous pourrez ainsi comparer les tarifs avantageux.

Dans les prochaines semaines, vous recevrez dans vos écoles et centres de formation du matériel promotionnel afin de participer au concours : *AUTOUR DU MONDE AVEC 30 000 \$*.

Si vous êtes déjà cliente ou client de La Personnelle, vous êtes automatiquement inscrit au tirage.



LA LOTO VOYAGES 2012-2013

OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation Monique-Fitz-Back est un organisme de bienfaisance qui a pour mission de se consacrer à la promotion de l'éducation relative à l'environnement (ERE) et à un milieu sain, dans une perspective de développement durable.

TYPES DE PROJETS SOUTENUS PAR LA FONDATION

Elle soutient des projets à caractère éducatif dans les domaines de l'environnement et de la santé, destinés aux jeunes et aux adultes qui s'engagent de diverses façons à l'égard de l'environnement et du développement durable.



La Fondation a été créée afin de poursuivre l'œuvre de M^{me} Monique Fitz-Back, enseignante, pionnière, syndicaliste et cofondatrice des *Établissements verts Brundtland* (EVB), avec la volonté de consolider et d'amplifier le mouvement EVB.

LA LOTO VOYAGES 2012-2013 est mise en place pour appuyer la Fondation.

Pour plus d'informations sur le concours et pour obtenir les règlements officiels 2012-2013, visitez le site de la fondation Monique-Fitz-Back à l'adresse suivante : www.fondationmf.ca



Allocation pour des périodes de suppléances lors de la correction des épreuves obligatoires

Nous avons reçu la confirmation que le MELS accordait, de nouveau cette année, une allocation pour des périodes de suppléance afin de soutenir le personnel enseignant dans la correction des épreuves obligatoires.



Donc :

- une allocation correspondant à **une demi-journée** de suppléance pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la **4^e année du primaire** ;
- une allocation correspondant à **une journée de suppléance** pour chaque enseignante ou enseignant concerné par les épreuves obligatoires de français, langue d'enseignement, d'English Language Arts et de mathématique de la **6^e année du primaire**;
- une allocation correspondant à **une demi-journée** de suppléance **par groupe** d'élèves pour chaque enseignante ou enseignant concerné par l'épreuve obligatoire de français, langue d'enseignement, de la **2^e année du secondaire**.

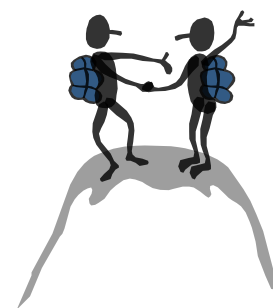
La différence entre ces allocations tient au fait que le personnel enseignant de la 4^e année du primaire et de la 2^e année du secondaire administrera une seule épreuve obligatoire, alors que celui de la 6^e année du primaire en administrera deux.

Encadrement des stagiaires

Si vous avez reçu un stagiaire en 2011-2012

Vous recevrez sous peu de la part de l'APL, une communication à la maison vous indiquant toutes les compensations auxquelles vous avez droit, ainsi que les façons d'en disposer.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'accueil d'un stagiaire, les formations offertes à l'enseignante ou l'enseignant associé et les compensations pour l'encadrement des stagiaires sur le site de l'APL, sous la rubrique « Convention et droits / Encadrement des stagiaires ».



Si vous souhaitez recevoir un stagiaire en 2012-2013

Complétez le formulaire de demande, disponible sur le site de l'APL (*sur la page d'accueil, bouton « Formulaires et lettres types »*), et l'acheminer à la directrice responsable du dossier, M^{me} Joanne Roy à l'école St-Romain.